

Objet : SECTEUR 01 - ADMINISTRATION

Résolution :

Réunion du : Conseil d'administration : Comité exécutif : Commission des études :

Pour : Information

Pour : Décision

Aucun document annexé

Exposé du dossier :

Le 19 février dernier, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a déposé des états de la situation au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) pour les programmes *Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces, Techniques de bureautique et Administration générale*.

Les orientations proposées par le ministère et ayant alors reçu un avis favorable des membres du CNPEPT étaient les suivantes :

- De développer une nouvelle offre de formation visant la fonction de travail de technicien en administration polyvalent qui peut être exercée à la fois dans les milieux d'emplois des secteurs publics et privés;
- D'évaluer les modifications à apporter dans l'offre de formation initiale et de poursuivre les analyses d'impact de cette nouvelle offre de formation sur les programmes visés.

Pour le CNPEPT prévu le 25 octobre prochain, le MEES a déjà déposé ses orientations concernant l'évaluation des impacts du nouveau programme d'étude sur l'offre de formation du secteur 01 en considérant que :

- Les analyses découlant des états de situation, du rapport de l'analyse de profession des techniciens en administration, des commentaires des partenaires consultés et des besoins soulevés révèlent la pertinence de former des techniciens en administration polyvalents;
- Les résultats de l'analyse de profession confirment la profession de techniciens en administration dans les milieux de travail;
- Les programmes d'études *Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique* ne sont plus pertinents.

Il sera donc proposé :

- De poursuivre le développement du projet de programme d'études *Techniques de l'administration* (titre provisoire);
- D'abolir les programmes d'études *Techniques de comptabilité et de gestion, Gestion de commerces et Techniques de bureautique*;
- D'inviter les collèges à réaliser l'analyse des besoins de formation continue dans le domaine de la gestion de commerces, en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre;
- D'autoriser, après l'évaluation de chacune des autorisations, comme prévu au Cadre d'évaluation des autorisations à offrir un programme d'études techniques, les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études susmentionnés à offrir le programme d'études *Techniques de l'administration* (titre provisoire);
- D'accompagner les collèges dans la gestion du changement découlant de ces orientations et de mettre des mesures en place pour limiter les impacts.

Présenté par :

Philippe Nasr
Directrice adjointe des études

17 octobre 2019

Date

Projet de résolution :

CONSIDÉRANT le nombre de révisions de programmes tant aux secteurs préuniversitaires que techniques;

CONSIDÉRANT que les enseignants au collégial ne sont pas consultés dans une large mesure lors des révisions des programmes techniques;

CONSIDÉRANT les documents d'orientation du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) datant du 19 février 2019 et de celui anticipé du 25 octobre prochain relativement aux révisions de *Techniques de comptabilité et de gestion* (410.B0), *Gestion de commerces* (410-D0), *Techniques de bureautique* (412.A0) avec leurs deux voies de spécialisation ainsi qu'*Administration générale* (410.E0);

CONSIDÉRANT que les orientations consistent à abolir les programmes *Techniques de comptabilité et de gestion*, *Gestion de commerces* et *Techniques de bureautique* pour les remplacer par un seul programme *Techniques de l'administration* (titre provisoire);

CONSIDÉRANT les discussions de la Commission des affaires pédagogiques (CAP) qui ont amené à suggérer la position suivante aux représentants au CNPEPT :

- Demande d'analyse complémentaire en marketing et consultation des grandes entreprises (autre que le secteur public) afin de dégager des fonctions de travail qui permettraient d'envisager des voies de sorties dans le nouveau programme envisagé par le MEES;
- Demande de solutions de remplacement envisagées par le MEES pour pallier la fermeture du programme *Techniques de bureautique* – voie B, comme par exemple faciliter l'intégration vers d'autres programmes existants.

Il est proposé :

« Que la Commission des études recommande au Directeur des études de porter sa voix auprès de son représentant au CNPEPT afin de demander :

- **Un moratoire sur la fermeture de ces programmes;**
- **Une étude sérieuse et transparente de la révision de ces programmes qui convoque tous les milieux de travail concernés et le personnel enseignant dans une large mesure;**
- **La mise sur pied d'un processus transparent de consultation entre le ministère et les enseignants lors des révisions de programmes. ».**

Proposé par : _____

Et

Appuyé par : _____